bassinvouge@orange.fr
www.bassinvouge.fr
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

RAPPORT D'ACTIVITE
BASSIN DE LA VOUGE 2016

Table des matières

1. Le SBV 2
1.1. L'administration du syndicat 2
1.2. Le PPRE de la Vouge et de ses affluents 2
1.3. La restauration de la morphologie des cours d'eau du bassin 4
1.3.1. La restauration de la morphologie de la Vouge et de la Varaude 4
1.3.2. L'étude de restauration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts naturelle à Saulon la Rue entre les Moulins des Etangs et Bruet 5
1.3.3. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au parc du château à Aiserey 6
1.3.4. La restauration de la Vouge à Villebichot 6
1.4. La restauration de la continuité écologique des rivières du bassin 7
1.4.1. L'étude de restauration de la continuité de la Cent Fonts sur le moulin aux moines à Saulon la Chapelle 7
1.4.2. L'étude de la continuité de la Cent Fonts sur le moulin Bruet à Saulon la Rue 8
1.4.3. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au parc du château à Aiserey 8
1.4.4. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au droit du château à Longecourt en Plaine 8
1.4.5. L'ouverture périodique de vannages 8
1.4.6. Démarche administrative de régularisation des travaux sur le moulin Salbreux 9
1.5. Les zones humides 9
1.6. Les stations hydrométriques / le suivi des débits des cours d'eau 10
2. Les produits phytosanitaires 11
3. La communication 11
4. Les autres interventions 13
5. La CLE de la Vouge 13
6. L'Inter CLE Nappe de Dijon Sud 14
7. La participation du SBV et de la CLE dans d'autres instances 14
8. La GEMAPI 15

Le SBV emploie quatre personnes en charge de l'animation et de la mise en œuvre d'actions pour son propre compte, pour la CLE ou pour l'Inter CLE. Celles-ci sont pour la plupart inscrites au contrat de Bassin Vouge ou au contrat de la Nappe de Dijon Sud. Voici les actions portées au cours de l'année 2016.

1. Le SBV

1.1. L'administration du syndicat

L'année 2016 a vu l'arrivée de Mlle MOMBERTRAND, à compter du 1er juillet en remplacement de Mlle PILOSU, partie le 31 mai.

En dehors de l'administration courante de la structure (gestions administratives, comptables et financières), il a été organisé :

- 2 réunions du conseil syndical (17 mars et 8 novembre 2016),
- 4 réunions du bureau (15 février, 13 juin, 22 septembre et 20 décembre).

Une base de données permettant de connaitre les dépenses engagées lors du PPRE 2010-2015 et le temps consacré par le technicien de rivières aux diverses tranches, a été créée.

TRANCHE	RIVIERE	ENTRETIEN - RESTAURATION		PLANTATION		TRAVAUX D'URGENCE		EPIS / BANQUETTES	
n°4 - 2014	BIEF	U	1 506 €			U	35 973 €		
n°4 - 2014	BIETRE								
n°4 - 2014	BIETRE					T2	120 €		
n°4 - 2014	BOISE					T2	300 €		
n°4 - 2014	CENT FONTS					T2	1 800 €		
n°4 - 2014	CHAIRON	U	2 268 €						
n°4 - 2014	FAUSSE VOUGE	U	1 728 €						
n°4 - 2014	FAUSSE RIVIERE	U	2 952 €						
n°4 - 2014	SARRAZIN					U	504 €		
n°4 - 2014	VARAUDE					T1	330 €		
n°4 - 2014	VOUGE								
n°4 - 2014	VOUGE	T3	3 726 €					T3	5 460 €
n°4 - 2014	VOUGE	T4	8 910 €						
n°4 - 2014	VOUGE	T5	2 400 €						
n°4 - 2014	VOUGE							T6	2 520 €
n°4 - 2014	VOUGE							T10	1 584 €
n°4 - 2014	VOUGE	T11	3 576 €						
n°4 - 2014	TV VOUGE	U	1 362 €						
n°5 - 2015	BIETRE					T3	1 680 €		
n°5 - 2015	MANSSOUSE	U	5 052 €						
n°5 - 2015	MORNAY	U	1 224 €						
n°5 - 2015	OUCHEROTTE	T1	3 384 €						
n°5 - 2015	RAIE DU PONT			T1	6 600 €				
n°5 - 2015	RU DE BROCHON	U	1 014 €						
n°5 - 2015	R. DU MILIEU	U	2 304 €						
n°5 - 2015	SARRAZIN	U	4 752 €						
n°5 - 2015	SAUSSY	U	954 €						
n°5 - 2015	SOITOUROTTE	U	1 494 €						
n°5 - 2015	VARAUDE							T2	1 440 €
n°5 - 2015	VIRANNE	U	2 106 €						
n°5 - 2015	VOUGE	T1	2 880 €						
n°5 - 2015	VOUGE	T2	3 174 €						
n°5 - 2015	VOUGE							T3	900 €
n°5 - 2015	VOUGE							T6	2 520 €
n°5 - 2015	TV VOUGE	U	3 624 €			U	3 840 €		

Page 1

Extrait du tableau reprenant les engagements financiers sur le PPRE

De nombreuses études, démarches et travaux ont été engagés, poursuivis ou terminés au cours de cette année (cf. ci-après). Vous trouverez ci-après les principales.

1.2. Le PPRE de la Vouge et de ses affluents

La dernière tranche du PPRE 2010-2015 s'est achevée en 2016. Comme chaque année, cette tranche a consisté à entretenir la végétation rivulaire, extraire des embâcles, implanter des arbres et arbustes, créer des épis de diversification, etc.

Le Mornay

L'Oucherotte

Avant

Après

Le Ru de Brochon

Des « anciens seuils » sont retirés

Des épis-peignes sont installés

La Vouge à Bessey les Cîteaux

Par ailleurs, les techniciens du SBV réalisent en interne des travaux ponctuels ne nécessitant pas de moyens matériels importants.

Ces interventions se font sur :

- L'entretien des plantations des années antérieures,
- La création de petits épis minéraux de diversifications,
- La coupe d'arbres et arbustes en dehors des périodes d'interventions de l'entreprise (travaux d'urgence),
- Etc.

En outre, les six premiers mois de l'année ont [notamment] été consacrés à la rédaction du PPRE 2016-2020, puis à son instruction. L'Arrêté Préfectoral validant ce programme a été signé, le 8 août 2016.

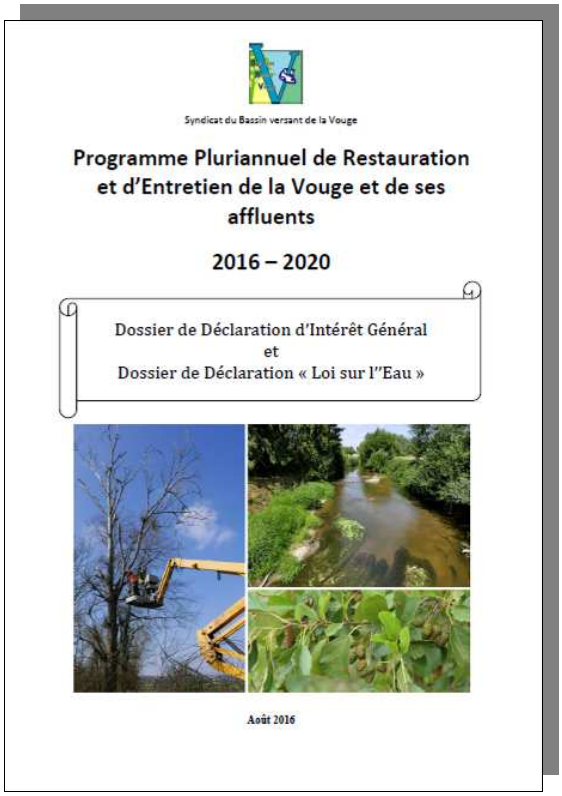
Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Vouge et de ses affluents

2016 – 2020

Dossier de Déclaration d'Intérêt Général
et
Dossier de Déclaration « Loi sur l''Eau »

Août 2016

PPRE 2016-2020

Ce nouveau PPRE permet au SBV de pérenniser l'entretien et la restauration de la totalité des cours d'eau relevant de sa compétence, pour les prochaines années. A noter que dans l'éventualité d'une modification statutaire du syndicat (cf § GEMAPI), le programme serait repris par la nouvelle entité.

Une des principales modifications de l'instruction de ce dossier a résidé en l'absence d'enquête publique. Celle-ci est désormais remplacée par une communication annuelle directe (courrier) auprès des propriétaires riverains, afin d'obtenir leur accord (ou non) sur les travaux envisagés sur leurs propriétés. D'ores et déjà, un [faible] nombre d'entre eux ont exprimé leur refus, pour la tranche qui a débuté durant l'hiver.

Il est à préciser que le SBV a, dès sa création, engagé une gestion des ragondins et des rats musqués, le long des cours d'eau relevant de sa compétence. Pour l'année, il a été comptabilisé plus de 850 prises.

1.3. La restauration de la morphologie des cours d'eau du bassin

L'année 2016 a vu le nombre de projets de restauration de la qualité physique des cours d'eau sensiblement augmenter.

1.3.1. La restauration de la morphologie de la Vouge et de la Varaude

Dans le cadre de la démarche opérationnelle, lancée en avril 2015, après de nombreuses réunions avec les représentants des propriétaires riverains, des agriculteurs, des élus, etc… le

conseil syndical a validé, lors de sa réunion du 8 novembre la troisième partie de l'étude, et a acté la réalisation de travaux de restauration de la qualité physique de :

- la Vouge à Brazey en Plaine / Aubigny en Plaine, sur 620 ml (en 2018),
- la Varaude à Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle, sur 1 500 ml (en 2019).

Plaquette de présentation du principe d'intervention sur la Vouge et la Varaude

Au préalable, une enquête publique sera organisée afin de recueillir l'avis de la population sur ces deux projets.

1.3.2. L'étude de restauration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts naturelle à Saulon la Rue entre les Moulins des Etangs et Bruet

Dans la cadre du contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021, l'action visant à améliorer l'hydromorphologie de la Cent Fonts au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe a été engagée. Ainsi au cours de l'année 2016, le cahier des charges visant à proposer des solutions de renaturation de la Cent Fonts, sur 1 500 ml, a été rédigé. L'appel d'offres a été ouvert entre le 17 novembre et le 15 décembre 2016. L'étude sera menée en 2017.

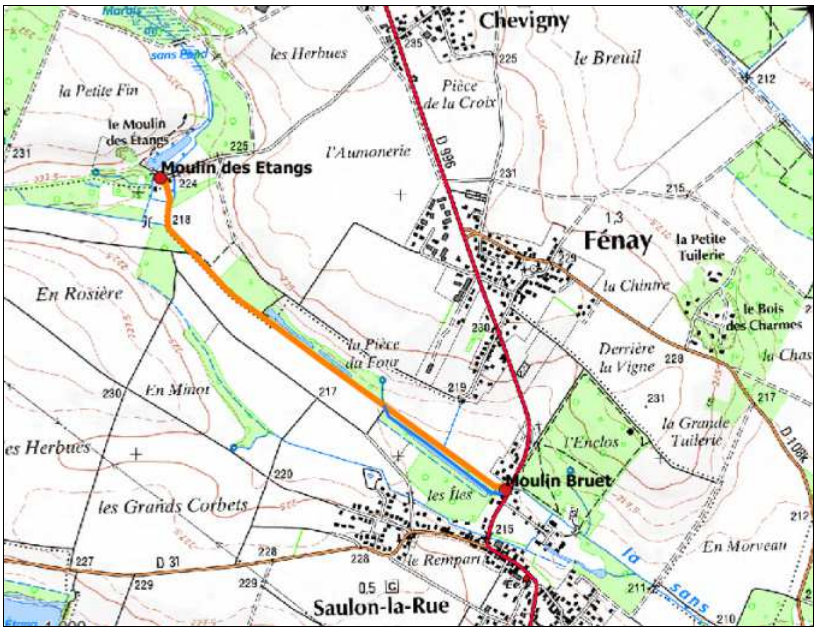

Localisation de l'emprise de l'étude

Ce projet est porté en simultané avec celui de la restauration de la continuité écologique du moulin Bruet (cf. § L'étude de la continuité de la Cent Fonts sur le moulin Bruet à Saulon la Rue).

1.3.3. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au parc du château à Aiserey

Suite à constat partagée entre la commune d'Aiserey et le SBV, il a été décidé d'engager une démarche visant à déconnecter l'étang existant de l'Oucherotte, de restaurer la morphologie du cours d'eau sur 550 ml et ainsi permettre à la faune piscicole de pouvoir se déplacer librement. Cette action fait suite à celle engagée, en 2015 par le SBV, qui consistait à réhabiliter la vanne du « Seuil aux Sirènes ».

Vannes existantes sur le site du parc du Château à Aiserey

Le cahier des charges de l'étude a été rédigé fin 2016. L'étude et la rédaction de l'autorisation environnementale seront rendues en 2017.

1.3.4. La restauration de la Vouge à Villebichot

La réhabilitation de la Vouge au droit du lavoir de Villebichot est une action qui a débuté voici presque dix ans.

Les étapes successives ont été les suivantes :

- Ouverture des vannes du lavoir (historiquement fermées toute l'année), 4 mois par an dès 2008,
- Ouverture des vannes du lavoir, 6 mois par an, en 2010,
- Mise en place des premiers épis de diversification, en 2011,
- Ouverture des vannes du lavoir, 8 mois par an, en 2012,
- Mise en place du débit biologique minimale de 50 l/s, en 2013,
- Mise en place d'une deuxième série d'épis et de trois banquettes au droit du lavoir, en 2014,
- Reprise des banquettes (suite aux dégradations subies lors de la crue de novembre 2014) en 2015.

Les banquettes au droit du lavoir

L'inauguration

La Vouge à Villebichot

A l'occasion de l'inauguration de ces aménagements, en septembre 2016, le Président du SBV s'est félicité de l'amélioration de la qualité générale de la Vouge :

- Prolifération algale (eutrophisation) en baisse d'année en année,
- Qualité des habitats et de la faune piscicole en nette amélioration.

Le SBV réfléchit à l'ouverture permanente des vannes. Cette solution est en cours d'étude. Sa mise en œuvre éventuelle nécessitera l'aval de la commune de Villebichot.

1.4. La restauration de la continuité écologique des rivières du bassin

A l'instar des actions de restauration physique, le SBV a continué ou engagé de nombreuses actions dans le domaine.

1.4.1. L'étude de restauration de la continuité de la Cent Fonts sur le moulin aux moines à Saulon la Chapelle

L'étude visant à proposer des scénarii de restauration de la continuité écologique sur le moulin aux moines s'est déroulée de janvier à octobre 2016. Le CoPil puis le conseil syndical ont validé le projet d'intervention sur les vannes et la chute présente en aval.

Ouverture annuelle des vannes (4,5 mois) et conservation d'un débit minimal pour le reste

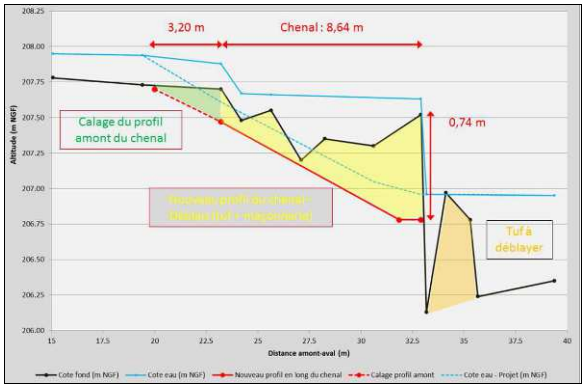

Extraction du tuf en aval

Principe d'aménagement

Le dossier loi sur l'eau et les travaux devraient être engagés respectivement en début d'année et au cours de l'été 2017.

1.4.2. L'étude de la continuité de la Cent Fonts sur le moulin Bruet à Saulon la Rue

L'objectif de l'étude est de restaurer la libre circulation des espèces aquatiques au droit du moulin Bruet, en complément de la restauration morphologique de la Cent Fonts (cf. § L'étude de restauration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts naturelle à Saulon la Rue entre les Moulins des Etangs et Bruet). Pour atteindre cet objectif, une rivière de contournement, en amont de la prise d'eau alimentant le bief du moulin, sera dimensionnée par le cabinet d'études.

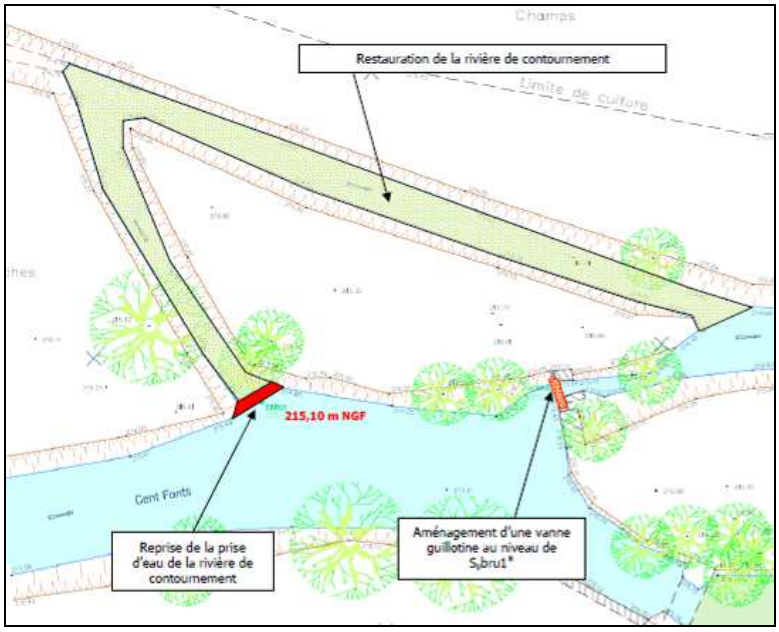

Schéma du principe d'aménagement

Les résultats de l'étude sont attendus à la rentrée 2017.

1.4.3. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au parc du château à Aiserey

(cf. § ci-avant)

1.4.4. L'étude de restauration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique de l'Oucherotte au droit du château à Longecourt en Plaine

Malgré de nombreux contacts et rendez-vous avec le propriétaire du château de Longecourt en Plaine, celui-ci a signifié son refus, malgré plus de 2 ans de concertation autour du projet. Cette position s'avère d'autant plus dommageable, car au-delà de la renaturation morphologique et de la restauration de la continuité écologique du cours d'eau, il était prévu que le site soit utilisé pour sensibiliser les enfants de Longecourt en Plaine à la protection de l'environnement.

1.4.5. L'ouverture périodique de vannages

Comme chaque année, le SBV en concertation avec les propriétaires riverains, organise l'ouverture périodique (automne-hiver) de 12 ouvrages répartis sur le Vouge, la Cent Fonts, la Varaude et la Bièvre. Ces manipulations permettent ainsi de restaurer les continuités écologique et sédimentaire, qui pour la plupart des ouvrages, n'étaient plus assurées depuis plusieurs décennies.

1.4.6. Démarche administrative de régularisation des travaux sur le moulin Salbreux

Suite à l'annulation par le tribunal administratif (6 mai 2014) des deux arrêtés préfectoraux autorisant la réalisation des travaux au droit du Moulin Salbreux à Vougeot, le SBV a engagé une démarche visant à les régulariser administrativement.

Cette procédure a consisté à :

- Engager une étude complémentaire (janvier 2015),
- Déposer un dossier de régularisation auprès des services de l'Etat (juillet 2015),
- Organiser une enquête publique (janvier – février 2016),
- Répondre aux interrogations du commissaire enquêteur (mars 2016),
- Obtenir la régularisation administrative des travaux réalisés en 2011 (Arrêté Préfectoral du 30 mai 2016).

1.5. Les zones humides

La superficie des zones humides ont, au fil des décennies, fortement diminuées sur le bassin de la Vouge (< à 2% du territoire actuellement). Les fonctionnalités de ces sites sont extrêmement nombreuses (stockage en périodes de hautes et diminution des pics de crues, soutien des étiages, dépollution des eaux, réservoir de biodiversité tant animal que végétal) et permettent de rendre des services à un coût nul.

C'est dans une volonté de conserver ces espaces remarquables, qu'en 2011, le SBV a acquis 7.7 ha de la zone humide de la Noire Potte, située sur les communes d'Izeure (en amont) et Bessey lès Cîteaux (en aval). Depuis des travaux d'entretien ont été engagés (cf. rapport d'activité des années précédentes).

Dans le cadre de l'Appel A Projet (AAP) sur la mise en œuvre de la GEMAPI par l'agence de l'eau RM&C, le syndicat a déposé un projet visant à restaurer le bon fonctionnement de ce secteur. Après validation du cahier des charges en juillet par les services de l'agence de l'eau, l'appel d'offres a été engagé en octobre. Le rendu de l'étude est attendu fin du 1er semestre 2017.

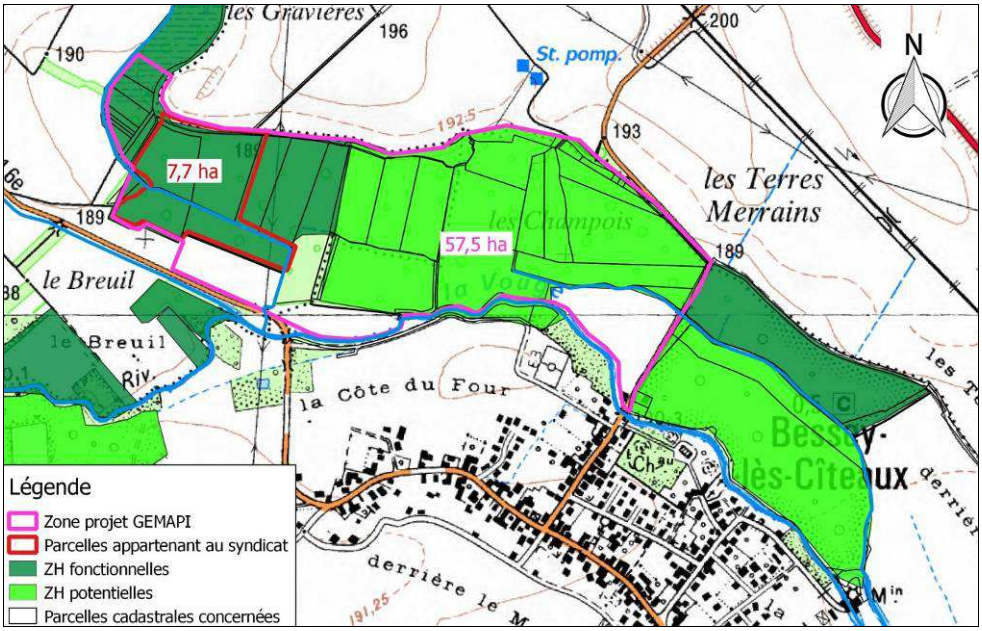

Localisation du périmètre de l'étude

1.6. Les stations hydrométriques / le suivi des débits des cours d'eau

Depuis désormais plus de 7 ans et en complément des services de la DREAL, le SBV gère deux des cinq stations de suivi des débits en continu (Tarsul – Izeure sur la Varaude et Brazey en Plaine sur la Bièvre) en fonction sur le bassin versant de la Vouge.

Cette gestion consiste à :

- Suivre en temps réel, le bon fonctionnement des appareillages,
- Collecter et mettre à disposition chaque jour, les informations sur le site hydroréel (www.rdbrmc.com/hydroreel2/),
- Réaliser régulièrement des jaugeages et construire des courbes de tarage permettant de vérifier la qualité des débits générés par les stations,
- Analyser, corriger puis exporter les données validées sur le site de la Banque Hydro (http://www.hydro.eaufrance.fr/selection.php?consulte=rechercher).

Ces informations peuvent être utilisées soit en étiages (arrêtes de limitation d'usages de l'eau), soit en hautes eaux (informations). Elles sont également précieuses pour les maîtres d'ouvrages qui s'en servent au moment de rédiger un dossier loi sur l'eau.

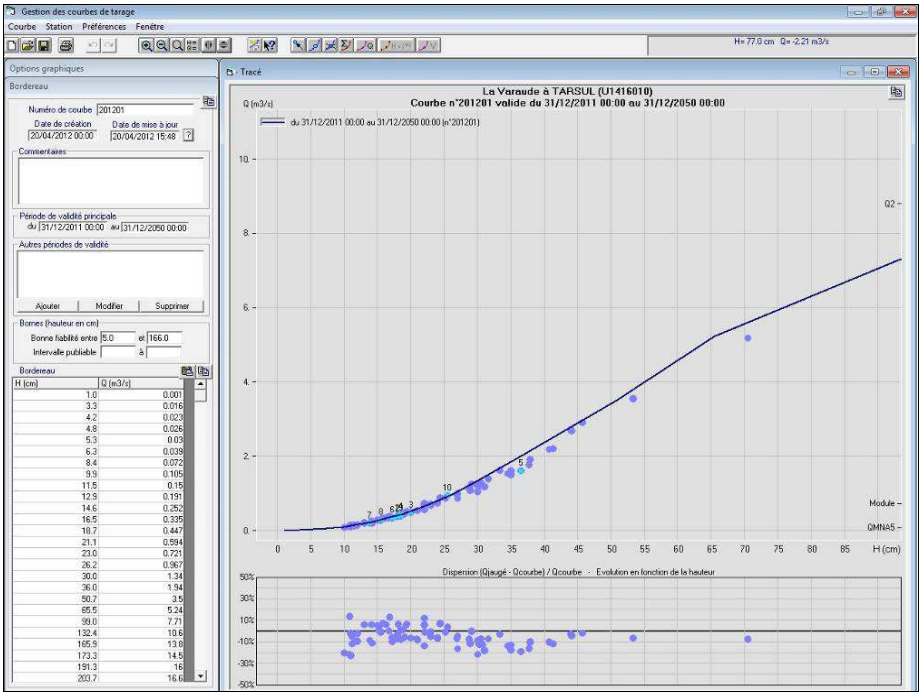

Courbe de tarage du site de Tarsul-Izeure

Par ailleurs, le SBV collecte des données sur toutes les rivières du bassin, selon les besoins et les demandes.

Au cours de l'année 2016, il a été ainsi généré et collecté des informations sur :

- La Vouge à Villebichot, dans le cadre de la mise en place des aménagements sur et droit du lavoir,
- La Cent Fonts, tout au long de son parcours, dans le cadre des études en cours et à venir sur les continuités écologiques des moulins, la restauration morphologique de sa partie naturelle ou bien encore du débit de restitution à assurer pour la Varaude,
- L'Oucherotte dans le cadre des démarches lancées sur Longecourt en Plaine et Aiserey,
- Etc.

2. Les produits phytosanitaires

Au bout de 9 années de travail, l'année 2016 a vu la fin de la réalisation, par le SBV et pour le compte des communes, des 4 derniers diagnostics et plans d'entretien communaux. Désormais 54 des 58 communes du périmètre ont à leur disposition ces documents. Ceux-ci permettent de :

- Avoir un regard critique et détaillé des pratiques d'entretien des espaces communaux,
- Proposer des secteurs pilotes et des actions spécifiques de substitution de l'usage de pesticides par d'autres pratiques préventives et curatives,
- Anticiper la mise en œuvre de la loi « Labbé » au 1er janvier 2017.

Le travail porté par le SBV et la CLE a porté ses fruits. En effet, fin 2016, 25 communes déclarent ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien de leurs espaces publics.

Afin d'anticiper au mieux la réglementation, le SBV a consacré l'année 2016 à informer les collectivités sur la meilleure façon d'anticiper l'interdiction de l'usage des pesticides (courriers, rendez-vous avec les élus et les techniciens communaux, articles de presses, etc.).

Depuis plusieurs années, le SBV valorise le bois coupé, lors des tranches successives du PPRE, en mettant à disposition des communes des copeaux qui sont par la suite utilisés en tant que paillage des massifs fleuris, des pieds d'arbres, etc.

Production de copeaux à partir des rémanents

3. La communication

L'année 2016 a été riche de production et de mise à disposition d'outils de communication, sur les actions entreprises sur le bassin de la Vouge.

Parmi, les récurrentes, il est possible de citer :

- Le site internet www.bassinvouge.com, qui permet de présenter au jour le jour, les travaux et étude en cours, de consulter les comptes rendus des réunions du SBV et de la CLE, les avis de la CLE ou bien encore de consulter les arrêtés de limitation d'usages (quand ils existent) en périodes d'étiages,
- Les nombreux articles de presses dans le bien public et les bulletins municipaux,
- La parution de 3 Inf'eau,

- La bancarisation de photographies présentant l'évolution du bassin (photothèque)
- L'animation auprès de scolaires.

Animation auprès d'élèves de cours moyen

Le SBV a également innové et mis en place plusieurs nouveaux moyens de communications :

- Création d'une page Facebook (www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge),
- Production de films sur les sites sur lesquels le SBV souhaite engager des travaux de renaturation des cours d'eau (https://www.youtube.com/watch?v=z-zSn982fHI&list=PLoa8sO7M2CaLkgFHnb17Dno-cbDq0KE-F),
- Organisation d'une journée d'échange entre les représentants des bassins de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge, en octobre 2016,
- Publication de fiches techniques et informatives sur les actions engagées sur le bassin de la Vouge.

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

Fiche rivière n°1 : Les atouts de la ripisylve

Qu'est ce que la ripisylve ? Quel est son rôle ?

On appelle ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et silva, « forêt ») la végétation bordant les cours d'eau.

La ripisylve est un milieu vivant et évolutif. La végétation rivulaire , dans un état de conservation optimum, se compose de plusieurs strates (arborescente, arbustive, herbacée) et diversifiées en espèces végétales ainsi qu'en classes d'âges.
Outre sa fonction paysagère le long de nos rivières, elle permet de rendre des services non négligeables pour l'environnement comme pour la société.

Ripisylve dense et fonctionnelle. La Cent Fonts à Saulon-la-Rue.

Fiche sur les atouts de la ripisylve

4. Les autres interventions

Le SBV, au quotidien, est une sentinelle des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour atteindre le bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau du territoire. Ainsi, il se trouve être souvent le premier interlocuteur vers lequel les acteurs du terrain se tournent pour connaître la réglementation. Le temps consacré à ces demandes peut paraître long, mais il permet dans la plupart des cas, d'éviter les mauvaises pratiques et conserver la dynamique d'amélioration de la qualité des eaux qui est constatée depuis plusieurs années.

5. La CLE de la Vouge

Le SBV a été désigné en tant qu'animateur de la CLE et du comité de rivières du bassin de la Vouge, depuis sa création en 2005. A ce titre, il organise les réunions de la CLE et de ses commissions.

Au cours de l'année, la CLE s'est réunie à deux reprises (6 juin et 12 juillet) afin d'une part de désigner sa nouvelle Présidente et d'autre part d'adopter, le bilan du contrat de bassin Vouge 2009 – 2014.

Ce dernier comprend les phases suivantes :

1. États des lieux initial et final (rédaction en 2015 en interne)
2. Bilan technico-financier (rédaction en 2015 en interne)
3. Étude du fonctionnement de la procédure
4. Évaluation du contrat
5. Conclusions, recommandations, et prospective

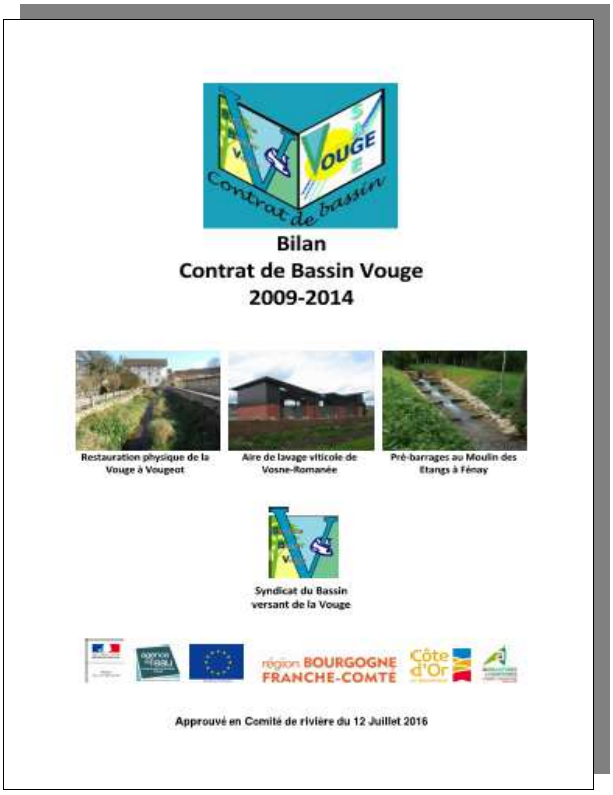

Bilan du contrat (165 pages)

Afin de produire ce document en toute objectivité, le SBV a employé durant 4 mois, une ingénieure missionnée pour rédiger les phases 3 à 5. Après échanges, concertations et analyses des réponses apportées par les interlocuteurs (plus de 80), il a été acté le lancement

d'un deuxième contrat multithématique. Toutefois, suite à une modification des modalités d'intervention de l'agence de l'eau, la signature d'un nouveau contrat est repoussée à 2019. Néanmoins un contrat de travaux, pour la période 2017-2018, devrait être signé en mars 2017, après validation de la commission d'agrément du comité de bassin. Celui-ci permettra d'obtenir des bonifications et des financements sur plusieurs projets portant notamment sur la morphologie et la continuité écologique.

L'activité de la CLE a consisté notamment à :

- Donner un avis circonstancié sur **16 dossiers,** sur lesquels elle a été sollicitée,
- Collecter les informations puis organiser une réunion (16 février 2016) sur le suivi des prélèvements et des limitations d'usages sur le périmètre du bassin de la Vouge,
- Participer à des réunions à laquelle elle a été conviée (Personnes Publiques Associées lors de l'élaboration de PLU, Commission de la gestion de la ressource de Côte d'Or, NATURA 2000, SLGRI du territoire du Dijonnais, etc.) pour lesquelles l'avis de la CLE sera demandé par la suite,
- Prendre une motion sur la mise en œuvre de la GEMAPI sur les bassins Tille, Vouge et Ouche (cf. § La GEMAPI).

6. L'Inter CLE Nappe de Dijon Sud

Le SBV a également été désigné en tant qu'animateur de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud. Un rapport d'activité spécifique est à retrouver par ailleurs (http://intercle.bassinvouge.fr/documents.html).

7. La participation du SBV et de la CLE dans d'autres instances

Au-delà des actions pour lesquelles le SBV et / ou la CLE sont maîtres d'ouvrages, les élus et techniciens ont participé à de nombreuses rencontres en lien direct ou indirect avec la politique portée sur le bassin de la Vouge.

Parmi celles-ci, citons notamment :

- Commissions Géographiques du Comité de Bassin
- Colloques sur les aires d'alimentation, la mise en œuvre de la GEMAPI,….
- Ateliers, colloque et groupes de travail sur le projet HYCCARE Bourgogne (Hydrologie Changement Climatique Adaptation Ressource en Eau en Bourgogne),
- CoPil sur les inondations de la Saône,
- Copil sur l'inondation de Charrey sur Saône et la mise en place d'une ZSCE (Zone Soumise à Contraintes Environnementales),
- CoPil sur la mise en place et le suivi du programme d'actions sur les AAC (Aires d'Alimentation des Captages) des puits AEP,
- Groupe de travail de définition des cours d'eau de Côte d'Or,
- CoPil et groupe de travail encadrant l'étude hydraulique Vouge, Bièvre et Cent Fonts,
- Groupe de travail autour de la SLGRI du territoire du Dijonnais,
- Etc.

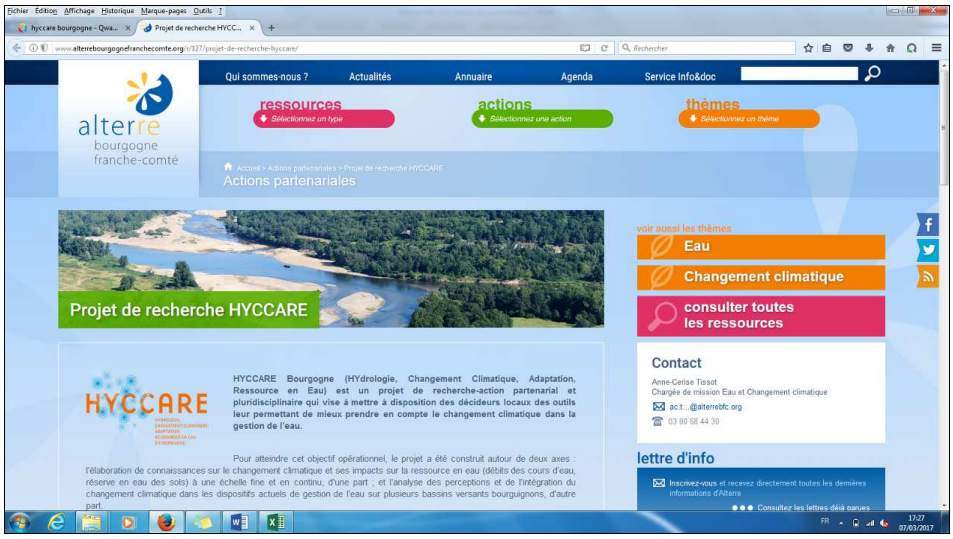

Site internet consacré au projet HYCCARE Bourgogne

8. La GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi Métropoles du 27 janvier 2014) a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI.

Cette compétence vise à mieux articuler l'aménagement du territoire avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Elle recouvre quatre missions définies au L.211-7 du I du Code de l'Environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il s'agit d'un bloc de compétences, relatives à la maîtrise d'ouvrage études et travaux, affecté aux communes et transféré aux EPCI à FP à compter **du 1er janvier 2018**. Le SDAGE RM « cible » les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche sur lesquels la création d'un EPAGE doit être étudiée.

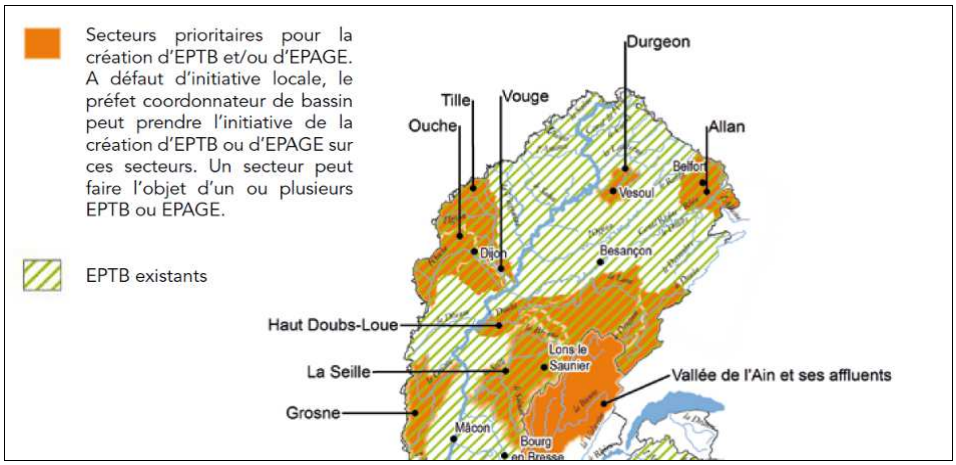

Carte 4B du SDAGE RM 2016-2021

C'est dans ce contexte que le SBV a pris l'initiative de lancer une réflexion préalable à la création (éventuelle) d'un unique EPAGE regroupant ces trois bassins versants. De nombreuses réunions sur le sujet au sein du SBV, entre les syndicats de rivières, avec les EPCI à FP, etc. ont été organisées au cours de l'année.

Une étude de préfiguration[1] de mise en œuvre de cette compétence devrait être lancée en 2017.

[1] Etude prévue dans le contrat de travaux Vouge 2017 – 2018 et cofinancée à part égale entre les quatre syndicats existants sur la Tille (x2), l'Ouche et la Vouge

Projets cofinancés par :

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ